

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°12 – 20 juin 2023

À RETENIR CETTE SEMAINE



PHENOLOGIE

La floraison est terminée, et les jeunes baies grossissent.

MILDIU

Potentiel épidémique en hausse à cause des orages.

Restez vigilant.

OIDIUM

Progression du nombre de parcelles concernées par des symptômes.

Restez vigilant. Conditions météo toujours favorables à l'oïdium.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Réseaux de pièges en place. En attente du début de vol de la 2ème génération.

FLAVESCENCE DOREE

Pour les secteurs concernés par la lutte spécifique obligatoire contre l'insecte vecteur, voir le BSV n°9bis.



Prévisions météo

Consultez régulièrement les prévisions Météofrance (<https://meteofrance.com/>) ou, pour les professionnels, le portail du Comité Champagne (<https://meteo.comitechampagne.fr/login>).



Ce symbole indique qu'il existe des risques de résistance vis-à-vis d'au moins une famille de produits phytosanitaires pour ce bioagresseur. Pour plus d'informations : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/> et https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2023/01/2-Notetechnique_commune_vigne2023_V2.pdf.



Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bioagresseur. Vous pouvez consulter la liste sur

Le réseau compte **131 parcelles** observées cette semaine .



Grains de la grosseur de grenaille.

La floraison est maintenant terminée en tous secteurs, et la nouaison est en cours.

Dans les parcelles les plus précoces, les jeunes baies grossissent et ont atteint la taille de grains de plomb/grenaille.

L'écart entre cépages s'est atténué.

Chardonnay : grains de la grosseur de grenaille.

Pinot noir : nouaison à grains de la grosseur de grenaille.

Meunier : fin fleur à nouaison.

La date retenue pour le stade « pleine fleur » est le 13 juin, soit 1 jour de retard par rapport à la moyenne décennale.



1. Situation

Concernant les parcelles du réseau RSBT, 50 % sont actuellement concernées par la présence de symptômes de mildiou sur feuille (contre 43 % la semaine dernière). Il s'agit essentiellement de taches anciennes qui ont fructifié, et quelques nouvelles sorties de taches liées aux orages du 11 juin. Quelques symptômes sur grappes sont également signalés sur 13 % des parcelles (contre 9 % la semaine dernière).

Suite aux orages de dimanche et lundi (jusqu'à 80 mm au cumul, notamment dans le Vitryat), de nouveaux cycles sont en cours d'incubation, et les sorties de taches sont attendues pour la fin de cette semaine. Pour les symptômes liés aux divers épisodes orageux, ils seront visibles sur grappes avec un décalage d'environ 8 à 10 jours par rapport à la sortie de symptômes sur feuilles.

Par ailleurs, d'autres orages sont prévus jusqu'à jeudi, avec potentielle-ment des cumuls importants pour la journée de jeudi.



Tache de mildiou fructifiée

2. Analyse de risque

Le risque épidémique repart à la hausse en raison des conditions météo.

Restez vigilant, notamment dans les parcelles présentant des symptômes réguliers.

Les éléments à prendre en compte pour gérer le risque mildiou sont la présence de symptômes au vignoble, les cumuls d'eau, et les prévisions de pluie.



LES GROUPES MILDIU / VIGNE /

STROBILURINES ET AUTRES

TRIAZOLOPYRIMIDINES

CARBOXAMIDES (CAA)

CYANOACETAMIDEOXIMES

PHENYLAMIDES (PA)

BENZAMIDES

AZOLE SULFONAMIDES

SONT EXPOSÉS À UN RISQUE DE RÉSISTANCE.



3. Gestion alternative du risque

Mesures prophylactiques : travaux en vert

L'objectif de réaliser des travaux en vert soignés est de limiter la pression des maladies et ravageurs, tout en maintenant le potentiel de récolte, en quantité et en qualité.

Effectuer un palissage qualitatif permet de limiter l'entassement de la végétation, favorisant ainsi l'aération du feuillage et des grappes, et la pénétration des produits de protection de la vigne.



1. Situation

La surveillance se poursuit sur les différents réseaux d'observation, sur feuilles et sur grappes.

Concernant les parcelles du réseau RSBT, un peu moins de 8 % sont concernées par la présence de symptômes d'oïdium sur feuille (contre 4 % la semaine dernière).



Symptôme d'oïdium face inférieure d'une feuille.

2. Analyse de risque

Restez vigilant, notamment dans les parcelles à historique et dans celles présentant déjà des symptômes sur feuilles et sur grappes, car les grappes restent sensibles jusqu'au stade « grain de pois ».

Les conditions météo actuelles restent favorables à l'oïdium.



LE GROUPE OIDIUM / VIGNE / AZA-NAPHTHALENES (AZN) EST EXPOSÉ À UN RISQUE DE RESISTANCE.

3. Gestion alternative du risque



Il existe des produits de biocontrôle, dont certains peuvent avoir une efficacité partielle.

Mesures prophylactiques : travaux en vert

L'objectif de réaliser des travaux en vert soignés est de limiter la pression des maladies et ravageurs, tout en maintenant le potentiel de récolte, en quantité et en qualité.

Effectuer un palissage qualitatif permet de limiter l'entassement de la végétation, favorisant ainsi l'aération du feuillage et des grappes, et la pénétration des produits de protection de la vigne.

L'effeuillage précoce, qui se réalise entre les stades « nouaison » et « grains de pois », consiste à enlever manuellement ou mécaniquement tout ou partie des feuilles dans la zone des grappes. Il doit être réalisé sur une seule face, en évitant la face ensoleillée l'après-midi (risque d'échaudage). Il permet de réduire oïdium, pourriture grise et pourriture acide.



1. Situation

Le réseau de pièges pour les tordeuses de la 2ème génération est en place.

Le début de vol des papillons est imminent.

Dès qu'il aura débuté, une surveillance spécifique se mettra en place sur les différents réseaux d'observation pour repérer les premiers œufs.

2. Analyse de risque

Aucun risque G2 pour le moment.

Aucune intervention à prévoir au vignoble.



Pour les secteurs concernés par la lutte spécifique contre la cicadelle de la flavescence dorée (Zone Délimitée de Vert-Toulon, Zone Délimitée de Courthiezy/Dormans, Zone Délimitée de Barzy-sur-Marne/Passy-sur-Marne/Trélou-sur-Marne, et une partie de la Zone Délimitée de Chouilly/Oiry/Cramant/Grauves/Cuis/Mancy), la période pour réaliser le 1er traitement est du 19 au 24 juin.

Se référer au BSV n°9bis du 05 juin 2023 pour plus de précisions.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Ceresia, Champagne Chassenay d'Arce, Champagne Veuve Cliquot Ponsardin, Champagne Vranken Pommery, Comité Champagne, Compas, CSGV, GDV Aube, GDV Marne, GEDV Aisne, Chambre d'Agriculture de la Marne, Magister, Novagrain, Ets Ritard, Stahl, Terroirs et Vignerons de Champagne, Union Aubeoise Vignerons en Champagne, Union Champagne, Viti-Concept, Vinelyss.

Rédaction et animation : Comité Champagne.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane CARABIN - joliane.carabin@grandest.chambagri.fr